



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-49

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

33 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488B)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

33 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 25 mai 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise COLAS ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS.

À l'issue du chantier, il apparaît que certains prix du marché doivent faire l'objet de réajustements, notamment concernant la mise en place des dispositions supplémentaires en application du guide de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi que des travaux supplémentaires induisant une plus-value (réalisation en totalité du plateau surélevé en enrobés noirs) et la démolition et reconstruction des deux jardinières situées Rue de la Croix Boissée.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux : 395 368,10 € ;
- Montant HT de l'avenant : 46 512,24 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : + 11,76 % ;
- Nouveau montant HT du marché : 441 880,34 €.

Les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique.

D'autre part, dans le cadre d'une réorganisation du groupe COLAS en FRANCE, la société COLAS ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE a apporté l'ensemble de ses actifs à la société COLAS FRANCE au moyen d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions. Il convient donc de transférer les prestations du marché au profit de la société COLAS FRANCE. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché mais constitue une simple mesure de réorganisation interne.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres du SIAH qui s'est réunie le 1^{er} février 2021.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

33 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488B)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488B),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SIAH en date du 1^{er} février 2021,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la création d'un by-pass du ru busé entre la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard sur le territoire de la commune de VÉMARS, (Opération n° 488B),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de + 11,76 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

